

Jenny Raflik, Les interventions «hors zone» de l'OTAN de la région sud de la Méditerranée à l'Afghanistan

Source: Raflik, Jenny. Les interventions «hors zone» de l'OTAN de la région sud de la Méditerranée à l'Afghanistan. CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/jenny_raflik_les_interventions_hors_zone_de_l_otan_de_la_region_sud_de_la_mediterranee_a_l_afghanistan-fr-e8ccd9eb-daab-4489-b989-6555606f73b7.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

Les interventions «hors zone» de l'OTAN de la région sud de la Méditerranée à l'Afghanistan

L'article 6 du traité de Washington définit de façon très précise la « zone » d'action de l'Alliance atlantique. Il stipule dans sa version initiale de 1949 :

« est considérée comme une attaque armée contre une ou plusieurs des parties, une attaque armée : contre le territoire de l'une d'elles en Europe ou en Amérique du Nord, *contre les départements français d'Algérie, contre le territoire de la Turquie*^[1] ou contre les îles placées sous la juridiction de l'une des parties dans la région de l'Atlantique Nord au nord du Tropique du Cancer; contre les forces, navires ou aéronefs de l'une des parties se trouvant sur ces territoires ainsi qu'en toute autre région de l'Europe dans laquelle les forces d'occupation de l'une des parties étaient stationnées à la date à laquelle le Traité est entré en vigueur, ou se trouvant sur la mer Méditerranée ou dans la région de l'Atlantique Nord au nord du Tropique du Cancer, ou au-dessus de ceux-ci »^[2].

Cet article a été modifié à deux reprises. Le 22 octobre 1951 est ajoutée la mention de la Turquie, lors de l'élargissement à la Grèce et à la Turquie, en raison du caractère géographique non européen de ce pays. Et le 16 janvier 1963, le passage mentionnant les départements français d'Algérie est retiré du Traité, suite aux accords d'Evian. Toute opération menée hors du cadre géographique ainsi défini est donc ce qu'il est convenu de nommer une opération « hors zone », l'OTAN évoquant d'ailleurs plutôt des opérations « non article 5 ».

Il faut rappeler que durant la guerre froide, l'OTAN s'inscrit dans un dispositif plus large, trois traités multilatéraux établissant un cordon sanitaire autour de l'URSS :

- le pacte atlantique (4 avril 1949),
- le pacte de Manille (OTASE, 8 septembre 1954, réunissant l'Australie, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines et la Thaïlande)
- le pacte de Bagdad, pour le Moyen-Orient (24 février 1955, il lie la Grande-Bretagne, l'Irak, l'Iran, le Pakistan et la Turquie. Les Etats-Unis sont associés).

Contexte général concernant les interventions hors zone de l'OTAN en méditerranée et au Moyen-Orient

La Méditerranée et le Moyen-Orient sont lors de la guerre froide une préoccupation constante du bloc occidental. La présence de l'Alliance atlantique en Méditerranée se pose dès la négociation du Traité de Washington, par l'intermédiaire de la candidature italienne, et par l'exigence française de la couverture des départements français d'Algérie. En 1949, la Turquie est écartée de l'Alliance, dans le souci de préserver l'aspect défensif du Pacte, et d'éviter un encerclement trop visuel de l'URSS. Le bénéfice stratégique étant considéré supérieur au risque, le premier élargissement de l'Alliance a bien lieu dans la région en 1951. Il est le prolongement logique de la doctrine Truman de 1947.

Une nuance d'intérêt existe néanmoins entre membres de l'Alliance. Les Européens, Français et Britanniques, mais aussi Italiens, en considèrent le centre de gravité en Méditerranée occidentale, quand les Américains regardent plus à l'Est, vers la Méditerranée orientale, ouvrant la route du Moyen-Orient. Autre divergence : le sud de la Méditerranée est davantage pensé comme une zone géostratégique cohérente, par les membres européens que par les Américains, dont l'implantation y est plus récente.

La Grande Bretagne tente en vain, après la Seconde guerre mondiale, de sauvegarder son influence en

Méditerranée et au Moyen-Orient. Elle appuie la création de la Ligue arabe en 1944, en espérant entraîner l'ensemble des pays arabes dans un système commun de défense. Elle défend ensuite un projet de Pacte méditerranéen, avec la Turquie et les Etats arabes. Mais si la Turquie cherche en effet à s'inscrire dans le système de défense occidental (Elle reconnaît Israël et candidate à l'OTAN dès 1949), il n'en est pas de même pour tous les Etats arabes, à commencer par l'Egypte. Ceux-ci développent leur propre conception géostratégique de la région, dont sont exclues les puissances non arabes, la Turquie, l'Iran et bien sûr Israël.

La France a perdu à l'issue de la Seconde guerre mondiale ses mandats au Levant. Elle reste présente en Afrique du Nord. Et lors des négociations du traité de Washington, elle se bat pour que les départements français d'Algérie soient explicitement concernés par l'Alliance atlantique (alors qu'ils ne sont pas mentionnés dans le traité de Bruxelles). Elle envisage même un temps, en 1949, de demander la couverture des protectorats de Tunisie et du Maroc. Mais devant l'opposition américaine, elle renonce.

Cela n'empêche pas l'OTAN d'installer des infrastructures militaires en Afrique du Nord, en Tunisie, au Maroc, et bien sûr en Algérie. Le comité d'infrastructure de l'OTAN investit dans les bases navales d'AFN (Bizerte, Mers El Kebir). Au Maroc, les Etats-Unis installent des bases aériennes. Ce sont des accords bilatéraux entre la France et les Etats-Unis qui encadrent l'implantation de l'OTAN en Afrique du Nord. Car si Oran - Mers-el-Kébir fait partie de la zone OTAN (définition de l'article 6 évoquée ci-dessus), les protectorats de Tunisie et du Maroc, et donc Bizerte, n'y sont pas compris, pas plus que les Iles du Cap Vert, sous pavillon portugais, où l'OTAN investit également. Néanmoins, d'après les documents fixant les attributions du commandant suprême des forces intégrées de l'OTAN (SACEUR), l'Afrique du Nord est considérée comme zone de l'intérieur, et, en temps de guerre, en cas de nécessité, SACEUR serait habilité à y mener les opérations qu'il jugerait nécessaires à l'exécution de sa mission. Sur le plan militaire, le rôle de l'AFN est majeur pour la défense atlantique. Bizerte représente l'« arrière de desserrement de Malte, comme Mers-el-Kébir est celui de Gibraltar »^[3]. L'AFN est dans le dispositif occidental à la fois une zone de repli, un point éventuel de redéploiement, et une base de soutien logistique et opérationnel.

L'organisation des commandements de l'OTAN illustre les intérêts des alliés dans la région. Le Comité de défense de l'Alliance (réunion des ministres de la Défense) a créé trois grands commandements unifiés en décembre 1950 : Atlantique (SACLANT), Europe (SHAPE) et Méditerranée. Seul le commandement en Méditerranée suscite des difficultés entre alliés. Pour les Britanniques, cette région fait partie intégrante du théâtre du Moyen-Orient, dont ils ont la responsabilité stratégique. D'autant plus que des projets pour un commandement britannique du Moyen-Orient (non OTAN) sont alors à l'étude, avec la Turquie et l'Egypte (l'arrivée au pouvoir de Nasser y met fin)^[4]. La France, de son côté, tient à faire explicitement reconnaître par ses alliés ses responsabilités en Méditerranée occidentale et à être associée à toute entente anglo-américaine concernant les Proche et Moyen-Orient. Elle revendique l'existence, dans la zone du commandement interallié qui serait créée en Méditerranée, d'une sous-zone géographique Méditerranée occidentale, confiée à un officier français, afin de garder le contrôle des communications entre la métropole et l'Afrique du Nord. Pour justifier cette demande, le gouvernement crée le commandement des Forces maritimes françaises en Méditerranée le 6 juillet 1951. Les intérêts de la France ne se limitent pas au seul bassin occidental, ils englobent aussi le bassin oriental, par exemple pour le ravitaillement des troupes d'Indochine par le canal de Suez.

Les discussions sur le commandement OTAN en Méditerranée durent près de deux ans (de mai 1951 à mars 1953). Elles aboutissent à la mise en place de deux commandements en chef. CINCAFSOUTH (*Commander-in-Chief Allied Forces Southern Europe*) se voit confier le contrôle opérationnel des forces navales alliées destinées à soutenir les forces terrestres et aériennes sur le flanc sud de l'Europe. CINCAFMED (*Commander in Chief, Allied Forces Mediterranean*), le nouveau

commandant des forces navales alliées en Méditerranée, reçoit la mission d'assurer la sécurité des convois de l'alliance dans cette zone. Aux côtés des Etats-Unis (qui entretiennent leur 6^{ème} Flotte en Méditerranée), la France, la Grèce, l'Italie, le Royaume-Uni et la Turquie affectent une partie de leurs forces aéronavales à AFMED (*Allied Forces Mediterranean*).

Les conflits au Moyen-Orient

La guerre froide marque le recul progressif de la France et de la Grande-Bretagne en Méditerranée et au Moyen-Orient, au bénéfice des deux Grands, qui y cristallisent leurs rivalités. Plusieurs crises successives agitent la région.

Les positions de la France et du Royaume-Uni

A partir de 1954, la France doit faire face à la guerre d'Algérie. Mais il importe de replacer ce conflit dans l'histoire générale de la guerre froide pour en dégager tous les enjeux géopolitiques, en Afrique du Nord comme au Moyen-Orient. Dès 1955, beaucoup de dirigeants politiques français, mais aussi la presse française, situent au Caire les fondements et les moyens de la rébellion algérienne. Des livraisons d'armes au Front de Libération Nationale (FLN) proviennent d'Egypte. Les chefs de la rébellion y trouvent refuge. Et le tout, avec un soutien indirect de Moscou, via Nasser. Combattre Nasser, c'est donc combattre aussi le FLN et l'URSS. Or, l'ennemi déclaré de Nasser, c'est Israël. Le rapprochement va donc de soi^[5].

De son côté, après le coup d'État de Nasser en 1952, le gouvernement britannique est obligé de négocier le départ de ses troupes des rives du Canal de Suez. D'après le traité de juillet 1954, les dernières troupes britanniques doivent évacuer la région pour juin 1956. Parallèlement, les Britanniques sont supplantés en Iran et en Jordanie par les Américains. Leur activité diplomatique dans la région se déplace vers l'Irak. En revanche, ils restent prudents à l'égard d'Israël. La Grande-Bretagne a certes reconnu l'Etat juif, mais ne veut pas se couper des Etats arabes. Or, la création de l'État d'Israël en 1948 cristallise toutes les tensions régionales. Nasser en a fait une cause du panarabisme.

Dans ce contexte, la crise de Suez est une dure épreuve pour la solidarité occidentale. Les Britanniques se laissent convaincre par les Français de l'utilité de l'alliance avec Israël. Mais au bout du compte, la crise démontre surtout que les pays d'Europe ne sont plus les puissances dominantes de la région, et que ni les Russes ni les États-Unis ne les soutiennent quand leurs intérêts sont contraires. En France, la crise déclenche un fort ressentiment contre les États-Unis. Dès novembre 1956, en réaction face à des Anglo-Saxons considérés comme ne tenant pas assez compte des intérêts de l'Europe, Guy Mollet et Adenauer lancent un programme de coopération franco-allemande dans le domaine militaire. Et la France renforce sa coopération militaire avec l'État hébreu (notamment livraison de Mirage III et de chars légers AMX-13).

L'arrivée de De Gaulle au pouvoir et la fin de la guerre en Algérie infléchit la politique française. Le général entretient l'alliance israélienne, mais veut aussi renouer avec les pays arabes. La France ne s'oppose pas au partenariat militaire conclu en 1963 entre Alger et Moscou, et elle instaure elle-même une coopération militaire avec son ancienne colonie. La visite en France du vice-président égyptien Amer, en 1965, va dans le même sens, celui d'un rapprochement avec les pays arabes. A la veille de la guerre des Six jours, la France a établi une relation relativement équilibrée au Moyen-Orient, à la fois vis-à-vis d'Israël et des Etats arabes. La guerre des Six jours, puis l'attaque israélienne sur Beyrouth en décembre 1968 modifient les choses.

Le rôle de l'UEO

Après la guerre des Six Jours, la situation se dégrade rapidement. Les mouvements palestiniens choisissent à partir de 1968 la voie du terrorisme pour médiatiser leur cause. Détournements aériens, prises d'otage émaillent les Unes des journaux occidentaux. Le 26 décembre 1968, un avion de la compagnie israélienne El Al est pris pour cible par un commando palestinien à l'aéroport d'Athènes. Quelques jours plus tard, Israël mène un raid aérien sur Beyrouth pour frapper les bases palestiniennes. L'URSS accuse Israël d'être seule responsable de la situation par sa politique à l'égard des Palestiniens, et reproche aux Occidentaux de soutenir l'Etat hébreu. Le problème israélo-arabe s'internationalise et devient un enjeu de la guerre froide.

Devant ces tensions, la Grande-Bretagne demande une réunion de l'UEO le 12 février 1969. La France refuse. Le secrétaire général de l'UEO convoque tout de même la réunion, qui marque le début de la crise de la « chaise vide » de l'UEO. Cette crise a été moins étudiée par les historiens que la politique de la chaise vide menée par la France en 1965 au sein des Communautés européennes. En 1969, cette politique de la « chaise vide » est moins inspirée par la situation au Moyen-Orient que par la volonté de paralyser le processus d'adhésion britannique aux Communautés européennes. Mais la France refuse aussi de trop voir s'étendre les champs d'action géographiques de l'UEO ou de l'OTAN. Elle considère ces organisations légitimes dans la défense de l'Europe, mais pas dans le reste du monde. Pourtant, tenant son rôle de forum de discussions, l'UEO reste attentive aux relations entre l'Etat hébreu et ses voisins, ainsi qu'aux actions menées à l'égard des réfugiés palestiniens.

Les enjeux de l'approvisionnement énergétique

Après 1945, les Européens sont immédiatement conscients de l'importance des ressources énergétiques, à la fois à des fins économiques et industrielles, mais aussi pour assurer leur défense. La Seconde guerre mondiale a illustré l'importance stratégique du pétrole. La course aux champs pétroliers (Irak, Syrie, Iran, Caucase...) a été déterminante dans la conduite des combats. Elle l'est tout autant dans l'après-guerre (pour la reconstruction comme pour la croissance).

Les positions de la France et du Royaume-Uni

Les positions franco-britanniques au Proche et au Moyen-Orient sont affaiblies à l'issue de la Seconde guerre mondiale. Certes, les deux Européens restent bien implantés, mais ils perdent progressivement du terrain. Le tournant essentiel est la crise de Suez de 1956, qui voit les deux Grands supplanter définitivement les influences française et britannique dans la région.

Le processus est entamé dès le coup d'Etat qui porte Nasser au pouvoir en 1952. Au terme de près de deux ans de négociations, Britanniques et Egyptiens parviennent à un accord sur l'évacuation des troupes britanniques. La date butoir est fixée en 1956. Mais Londres obtient des concessions : le maintien de techniciens et de matériels britanniques sur place, et la possibilité de « réactiver » la base de Suez en cas de menaces contre un Etat de la ligue arabe ou la Turquie. Cette « clause turque », présentée comme une condition non négociable par Londres, est vécue comme une défaite par Nasser. Elle ancre l'Egypte dans le camp occidental, et l'oblige à se porter militairement garante de la défense de Suez contre les Soviétiques. Cela va à l'opposé des vues de Nasser qui poursuit sa politique d'unification du monde arabe. Les tensions entre l'Egypte et la Grande-Bretagne ne diminuent pas malgré cet accord. Alors que Londres met sur place le Pacte de Bagdad (1955), Nasser fait pression sur le roi Hussein de Jordanie pour le pousser à renoncer à sa participation. Et si la Grande-Bretagne réoriente progressivement sa politique d'influence régionale vers l'Irak, le Canal de Suez reste essentiel à son économie. Un tiers de la flotte marchande britannique transite par lui. L'approvisionnement en pétrole en dépend. Et la majorité des parts de la Compagnie du canal de Suez sont anglaises. Aussi, lorsque le 26 juillet 1956, Nasser annonce la nationalisation du Canal, les intérêts économiques et énergétiques britanniques sont directement en jeu.

Pour la France, la question est plus politique, et d'abord liée au contexte algérien. Combattre Nasser, pour le gouvernement de Guy Mollet, c'est combattre le FLN algérien, le priver de ses bases arrière et de son ravitaillement.

L'expédition de Suez se termine par un fiasco diplomatique qui pèse lourd sur les relations franco-britanniques. Les deux alliés n'en tirent pas les mêmes conséquences. La France est furieuse contre son allié, qu'elle a trouvé trop hésitant, et qu'elle juge responsable de l'échec. Mais elle en veut aussi beaucoup aux Etats-Unis, qui ont appuyé l'Egypte contre leurs alliés atlantiques. Cela conduit le gouvernement français à relancer la construction européenne, et les négociations en vue des Traités de Rome. La Grande-Bretagne, au contraire, y voit la nécessité de renforcer encore la relation spéciale qui l'unit aux Américains.

Les conséquences énergétiques sont catastrophiques. Les dégâts matériels sont importants du fait des combats. Les bombardements ont endommagés le Canal, les infrastructures portuaires. Les puits égyptiens sont en flamme. Les approvisionnements en pétrole sont interrompus durant plusieurs mois. En outre, la Syrie, pour soutenir l'Egypte, a coupé l'oléoduc de l'*Iraq Petroleum Company* qui achemine via son territoire le pétrole irakien. Cela provoque une forte augmentation des prix du pétrole, qui doit être acheminé par le Cap. La France se voit obligée de mettre en place un système de rationnement d'essence qui perdure jusqu'au mois de juillet 1957.

Pour les Européens, les perspectives de collaborations régionales s'amenuisent. Les Compagnies pétrolières américaines ont noué des liens solides avec le roi Fayçal et les émirs du Golfe persique. Et nombre d'Etats arabes se tournent vers l'URSS. Les Britanniques restent néanmoins mieux placés dans la course au pétrole que les Français grâce à la *British Petroleum*. Forts de leur « relation spéciale » avec les Américains, ils se tournent également vers le Golfe persique^[6].

La guerre des Six Jours relance la réflexion sur la sécurité énergétique. De nouveau les approvisionnements en pétrole sont coupés. Mais après Suez, devant la tendance des Etats arabes à augmenter leurs exigences et à préférer des contrats de « service » aux contrats de « concession », les pétroliers occidentaux ont augmenté leurs capacités de stockage, et développé la route maritime au large de l'Afrique du Sud. Alors que l'URSS, forte de ses relations chaleureuses avec les Républiques arabes, fait transiter un tiers de ses importations pétrolières par le Canal de Suez. Néanmoins, les Européens en concluent à la fois à la nécessité de résoudre le problème israélo-arabe pour pacifier la région et sécuriser les approvisionnements en pétrole, et à celle d'une politique prudente vis-à-vis d'Israël pour ne pas couper les relations avec les pays arabes producteurs de pétrole. La France réoriente dès lors sa politique dans la région, rééquilibrant ses efforts en direction des pays arabes.

Avec la guerre du Kippour, la crise pétrolière de 1973 confirme la dépendance étroite entre approvisionnements énergétiques et conflit israélo-arabe. Les 16 et 17 octobre 1973, les pays de l'OPEP et le Koweït instaurent un embargo sur les livraisons à destination des alliés d'Israël, en particulier les Etats-Unis, les Pays-Bas et le Portugal, et décident de réduire leur production de 25 %. D'octobre à décembre 1973, le prix du baril de brut est multiplié par cinq. L'ensemble de l'Europe est touché par la pénurie et la hausse des prix. Plus que jamais, il est essentiel de diversifier les ressources énergétiques et de faire jouer la solidarité occidentale, et d'abord européenne.

Le rôle de l'UEO

Les questions énergétiques ont joué un rôle fondamental dans l'histoire de la construction européenne. La Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA, 1951) est pionnière en la matière. Après la crise de Suez, la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom, 1957) poursuit l'effort à Six.

Quel rôle peut jouer l'UEO en matière énergétique ?

La sécurité énergétique participe à la défense du continent européen. Le sujet occupe donc une large place dans l'agenda des discussions au sein de l'Assemblée comme du Conseil. Dans ces discussions, le Moyen-Orient est essentiel. Les intérêts de ses membres dans la région le justifient, notamment la France et la Grande-Bretagne.

La solidarité intervient à plusieurs niveaux. Lors des négociations entre l'Égypte et le Royaume-Uni qui conduisent à l'accord de juillet 1954 sur l'évacuation de Suez, les pays membres du Pacte font pression sur Nasser en maintenant leur embargo militaire. Ils aident ainsi directement le Royaume-Uni dans sa démarche. Pendant la crise de Suez, Français et Britanniques informent régulièrement leurs partenaires. Les Européens tirent quelques leçons de la crise de Suez : notamment la nécessité de diversifier les approvisionnements en pétrole et d'augmenter les capacités de stockage en Occident. Après la signature des Traités de Rome en 1957, l'UEO permet d'assurer le lien entre la Grande-Bretagne et les Six sur la politique énergétique, et poursuit ce rôle de dialogue.

Mais la coopération présente beaucoup de limites. Les politiques énergétiques des membres de l'UEO sont très contrastées. Et l'harmonisation des réglementations est non seulement difficile, mais dans certains cas contre-productive. Les intérêts nationaux nuisent également à la solidarité. Les Pays-Bas, directement visés par l'embargo de l'OPEP en 1973, se sentent abandonnés par leurs alliés européens. Et la multiplication des organismes où l'on débat des questions énergétiques complique encore les choses. Des travaux sur le sujet ont lieu au sein de l'UEO, de l'OTAN, de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), des Communautés européennes (CE) ou encore de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Cet empilement des organismes affaiblit la portée de leurs décisions.

La présence soviétique

Au Moyen-Orient, Staline tente de diviser les Britanniques et les Américains, qui ont conclu un accord avec le roi d'Arabie Saoudite en février 1945 (monopole des compagnies américaines sur le pétrole saoudien et accord sur une base aérienne américaine à Dhahran). Mais contrairement à ce que Staline espérait, Britanniques et Américains collaborent plus qu'ils ne rivalisent. Khrouchtchev oriente plus clairement sa politique vers les pays arabes, qui trouvent dans la rivalité des deux blocs une opportunité de négociations internationales. Ainsi, après un raid israélien sur Gaza en février 1955, Nasser demande des livraisons d'armes aux Etats-Unis. Ceux-ci acceptent sous condition d'un paiement cash, ce qui revient à dire non, étant donnée la situation financière de l'Égypte. Les Etats-Unis hésitent en fait à fournir des armes à l'Égypte tant que les troupes britanniques sont sur place. Or, elles doivent évacuer en 1956. Nasser se tourne donc vers l'Est, et obtient des armes tchèques (en réalité des armes soviétiques ayant transité par la Tchécoslovaquie). Les négociations sur le financement du barrage d'Assouan mettent également en rivalité Soviétiques et Américains, au bénéfice des premiers. L'implantation soviétique se confirme largement après la crise de Suez. En 1966, l'URSS est en tête sur la liste des utilisateurs du Canal, et notamment pour son pétrole (5 618 000 tonnes).

Sa présence se militarise de façon de plus en plus évidente. Douze navires soviétiques arrivent à Port Saïd dans les mois qui suivent la guerre des Six jours. L'Égypte leur ouvre les ports de Lattakieh, Port Saïd et Alexandrie. En 1963, l'URSS a conclu un accord militaire avec l'Algérie nouvellement indépendante. Après l'évacuation de la base de Mers El Kebir par les Français, en 1964, elle utilise l'ancienne base navale lors de ses exercices militaires en Méditerranée^[7]. Au milieu des années 1970, la 5^{ème} Eskadra (force navale soviétique détachée en Méditerranée) regroupe environ 80 navires de guerre et rivalise avec la 6^{ème} Flotte américaine.

Face à la flotte soviétique, les Occidentaux opposent les navires affectés à AFMED, le

commandement des Forces Alliées de la Méditerranée, installé en 1953. Six pays fournissent des forces navales à l'OTAN : la France (jusqu'en 1959), la Grèce, l'Italie, la Turquie, les États-Unis (la 6^{ème} Flotte) et le Royaume-Uni.

L'avancée soviétique ne peut qu'inquiéter les Occidentaux. D'Égypte et de Syrie, où elle s'est bien implantée en se drapant dans son rôle de « défenseur des pays arabes », l'Union soviétique pourrait, en cas de conflits ou de tensions internationales, couper les routes d'approvisionnement européennes du pétrole. De plus, Moscou appuie ouvertement les mouvements palestiniens, dont plusieurs adhèrent au marxisme. Georges Habache, chef du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP), se rend à plusieurs reprises à Moscou^[8]. Dans cette course à l'amitié arabe, Moscou doit contrer la rivalité de Pékin, qui fournit également des armes aux Palestiniens. Le Moyen-Orient se situe ainsi à la croisée de tous les enjeux de la guerre froide, utilisant à la fois les rivalités entre blocs et au sein des blocs.

Paradoxalement, c'est l'intervention soviétique en Afghanistan qui permet aux Occidentaux de se replacer dans la région. En attaquant un pays musulman, l'URSS brise son image de défenseur de la cause arabe et musulmane face aux colonialistes occidentaux. C'est l'URSS dont on dénonce soudainement l'impérialisme. Face à l'intervention soviétique en Afghanistan, la condamnation est unanime à l'Ouest. Individuellement et collectivement, les membres de l'UEO demandent le retrait des forces soviétiques. Les Neuf proposent pour cela un Afghanistan neutre entre les deux blocs.

La France n'en maintient pas moins son opposition à toute action « hors zone » de l'UEO comme de l'OTAN. Et ce sont surtout les États-Unis qui interviennent en Afghanistan, sous couvert d'action de soutien à la résistance afghane. Les Européens restent en retrait.

Bibliographie

- CEHD, L'Europe et l'OTAN face aux défis des élargissements de 1952 et 1954, Bruxelles, Bruylant, 2005, 282 p.
- GORST, Anthony, *The Suez Crisis*, Londres, Routledge, 1997, 186 p.
- HEUSER, Beatrice, O'NEILL, Robert. *Securing Peace in Europe, 1945-1962 : Thoughts for the Post-Cold War Era*, Basingstoke, MacMillan, 1992, 355 p.
- LUCAS, Scott, *Britain and Suez : the lion's last roar*, Manchester, Manchester University Press, 1996, 139 p.
- MARTIN, Garret, *General de Gaulle's Cold War: Challenging American Hegemony, 1963-68*, London, Berghahn Books, 284 p.
- PAPASTAMKOU, Sofia, *La France au Proche-Orient, 1950-1958 : un intrus ou une puissance exclue ?*, Thèse de doctorat soutenue sous la direction du Professeur Robert Frank, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2007, 931 p.
- RAFLIK, Jenny, « L'Algérie, les Accords d'Evian et l'OTAN », dans JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (Dir.), *Algérie, sortie(s) de guerre, 1962-1965*, Rennes, PUR, 2014, p. 111-124.
- RAZOUX, Pierre, *Guerre des Six jours (5-10 juin 1967) : du mythe à la réalité*, Paris, Economica, 2006, 314 p.
- RAZOUX, Pierre, *La guerre israélo-arabe d'octobre 1973. Une nouvelle donne militaire au Proche-Orient*, Paris, Économica, 1999, 394 p.
- SCHILLO, Frédérique, *La Politique française à l'égard d'Israël (1946-1959)*, Bruxelles, André Versailles, 2012, 1078 p.
- SCHILLO, Frédérique, SCHATNER, Marius, *La Guerre du Kippour n'aura pas lieu*,

Bruxelles, André Versaille Editeur, 2013, 316 p.

- VAÏSSE, Maurice (Dir.), *La France et l'opération de Suez de 1956*, Paris, ADDIM, 1997, 337 p.

[1] Ces deux parties du texte ont fait l'objet de modifications après le 4 avril 1949.

[2] Article 6 du Traité de Washington, 4 avril 1949.

[3] LEPOTIER (Contre-Amiral), « Bizerte, base stratégique », *Revue de Défense nationale*, 1958, p. 567.

[4] Papastamkou Sofia, « La France et la défense de la Méditerranée, 1951: vision stratégique, objectifs et contraintes », dans *Cahiers de Mars*, 185, 3^e trimestre 2005, p. 103-107.

[5] SCHILLO Frédérique, *La Politique française à l'égard d'Israël (1946-1959)*, Bruxelles, André Versailles, 2012, 1078 p.

[6] BRUNET Roger, « Le pétrole en Grande-Bretagne », *L'information géographique*, Volume 25, 1961, p. 69-77.

[7] RAFLIK, Jenny, « L'Algérie, les Accords d'Evian et l'OTAN », dans JOLY, Vincent, HARISMENDY, Patrick (Dir.), *Algérie, sortie(s) de guerre, 1962-1965*, Rennes, PUR, 2014, p. 111-124.

[8] HABACHE, Georges, *Les Révolutionnaires ne meurent jamais. Conversations avec Georges Malbrunot*, Paris, Fayard, 2008, 328 p.